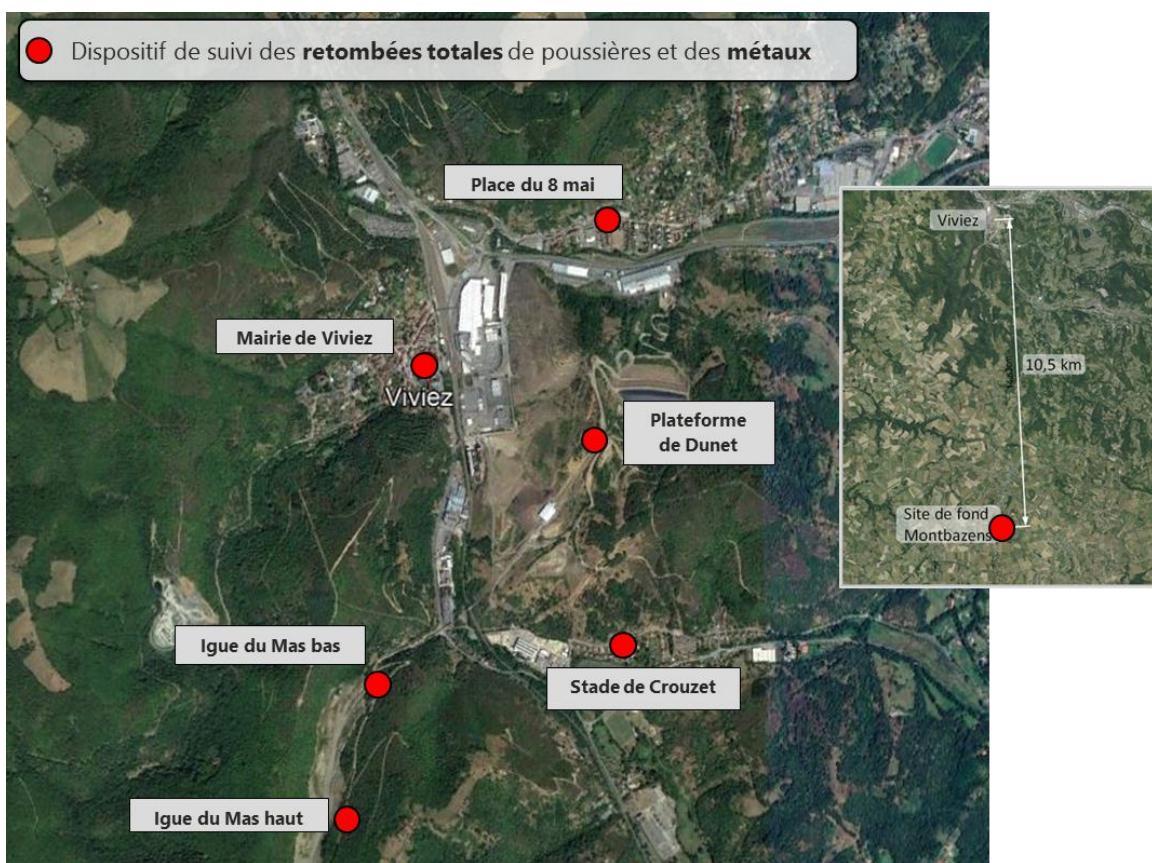


# Rapport de mesure bimestriel du dispositif de surveillance de la qualité de l'air à Viviez (12) - SOLENA - avril 2025

## 1. Contexte

Afin d'améliorer les connaissances sur l'impact environnemental des activités de SOLENA, Atmo Occitanie met en place un dispositif de suivi de la qualité de l'air, conformément au PRSQA et au projet associatif de l'association, en particulier à l'Axe 3-1 : «Accompagner les partenaires industriels pour l'évaluation de la contribution de leur activité aux émissions et à la qualité de l'air dans leur environnement». L'historique des dispositifs de mesures est disponible en Annexe 1 et le dispositif d'évaluation mis en œuvre est disponible en Annexe 2.

### Localisation des dispositifs de mesure



## 2. Analyses des retombées atmosphériques de poussières

### 2.1. Situation par rapport aux valeurs de référence

La règlementation sur les retombées atmosphériques est disponible en Annexe 3.

Moyennes du 1er janvier à fin avril 2025

Retombées et métaux	Unité	Valeur de référence en moyenne annuelle	Place du 8 mai	Igue du mas bas	Igue du mas haut	Mairie de Viviez	Plateforme de Dunet	Stade de Crouzet	Montbazens	Situation vis-à-vis des références
Retombées totales	mg/m <sup>2</sup> /jour	350	66.7	58.6	149.1	92.5	56.1	67.8	79.7	Pas de dépassement
Arsenic	µg/m <sup>2</sup> /jour	4	1.24	9.85	44.88	2.11	0.93	1.29	1.12	Dépassement aux sites : <b>Igue du mas haut</b> et <b>Igue du mas bas</b>
Cadmium	µg/m <sup>2</sup> /jour	2	0.75	1.29	1.48	1.93	1.40	0.34	0.24	Pas de dépassement
Plomb	µg/m <sup>2</sup> /jour	100	8.34	45.30	35.19	12.31	12.38	4.82	3.74	Pas de dépassement
Zinc	µg/m <sup>2</sup> /jour	400	294.54	185.03	180.72	124.18	71.08	46.79	30.61	Pas de dépassement

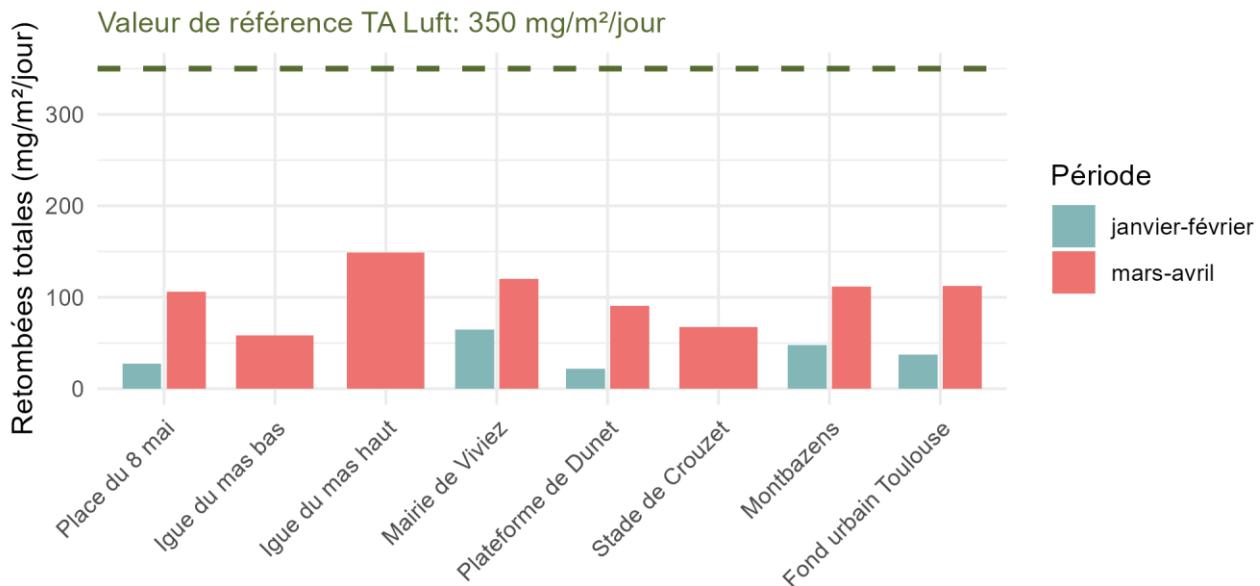
### 2.2. Moyennes bimestrielles - mars-avril 2025

Il convient de rappeler que l'évaluation d'un dépassement ponctuel se fait en référence à la moyenne annuelle. Les graphiques suivants illustrent les tendances par période tout au long de l'année.

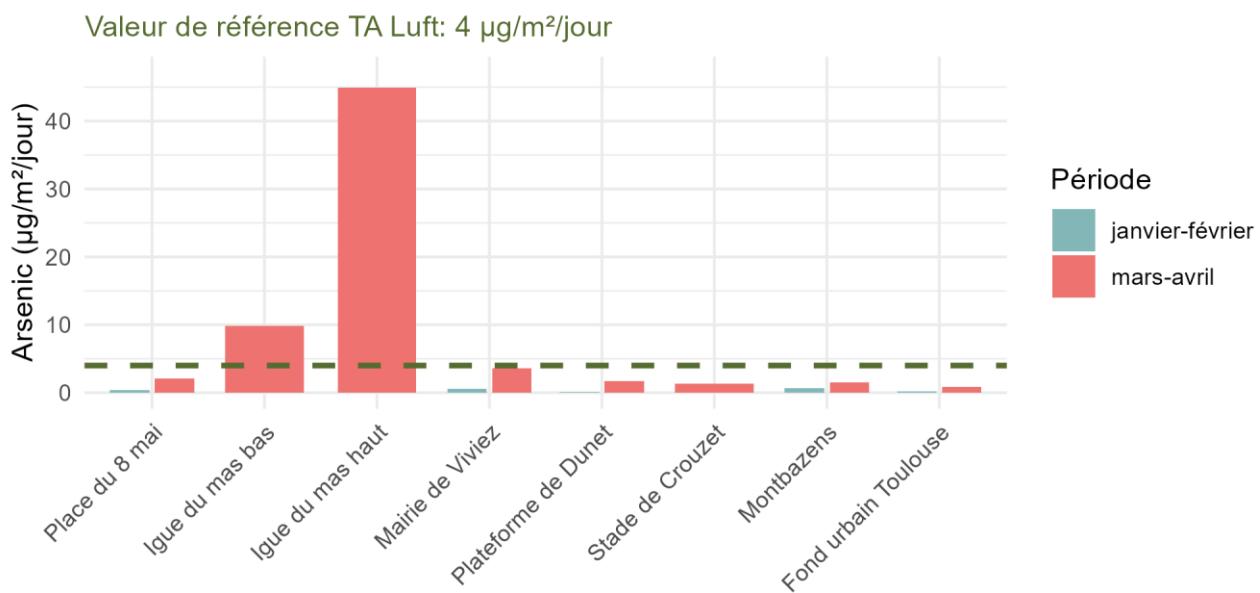
Retombées et métaux en moyennes bimestrielles	Unité	Place du 8 mai	Igue du mas bas	Igue du mas haut	Mairie de Viviez	Plateforme de Dunet	Stade de Crouzet	Montbazens
Retombées totales	mg/m <sup>2</sup> /jour	106.0	58.6	149.1	120.1	90.7	67.8	111.6
Arsenic	µg/m <sup>2</sup> /jour	2.12	9.85	44.88	3.60	1.72	1.29	1.56
Cadmium	µg/m <sup>2</sup> /jour	0.95	1.29	1.48	2.04	2.45	0.34	0.23
Plomb	µg/m <sup>2</sup> /jour	10.81	45.30	35.19	18.14	9.34	4.82	4.46
Zinc	µg/m <sup>2</sup> /jour	311.51	185.03	180.72	212.16	117.48	46.79	43.53

**Observations :** Début des mesures sur les sites d'**Igue du mas haut** et **Igue du mas bas**, en mars 2025.

## 2.2.1. Retombées totales



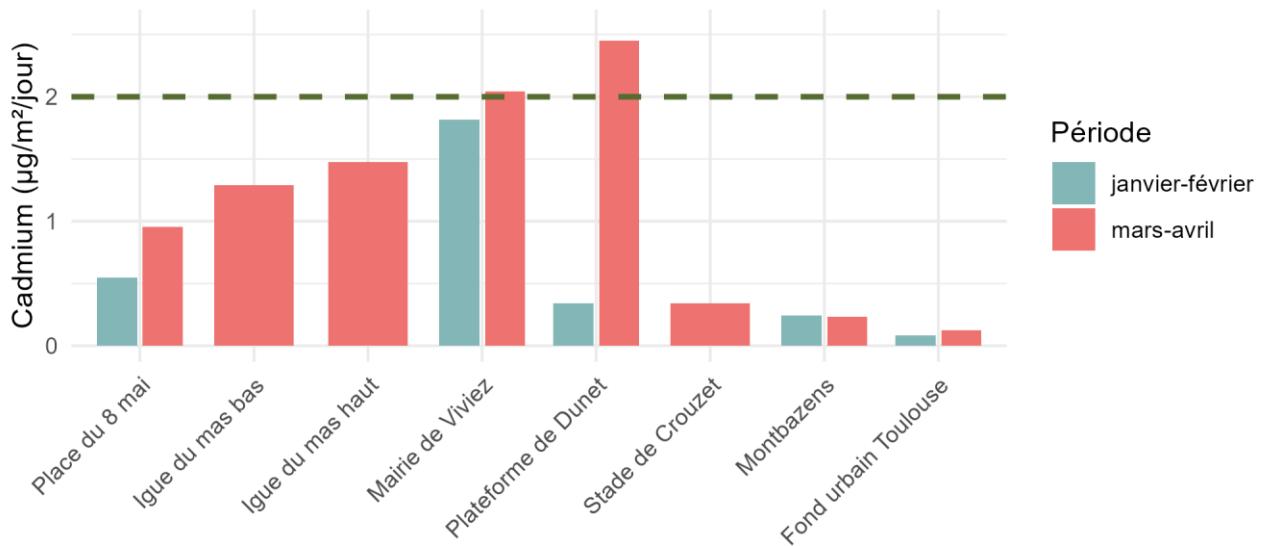
## 2.2.2. Arsenic



**Observations :** Pic de concentrations en arsenic dans les retombées de poussières autour des sites d'**Igue du mas haut** et **Igue du mas bas** sur le bimestre mars-avril.

## 2.2.3. Cadmium

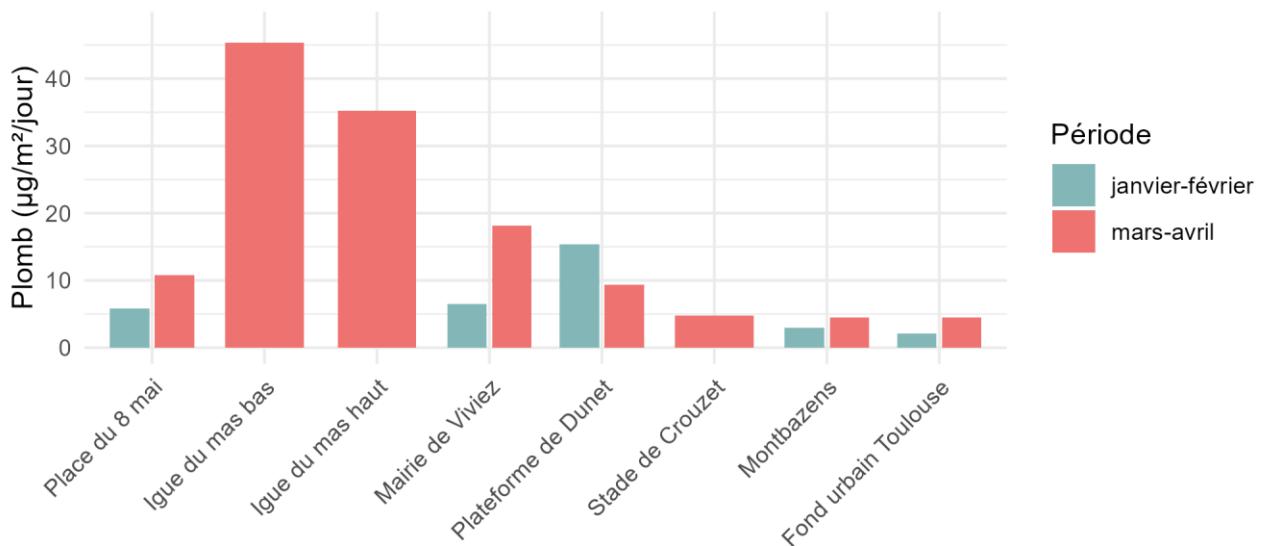
Valeur de référence TA Luft: 2 µg/m<sup>2</sup>/jour



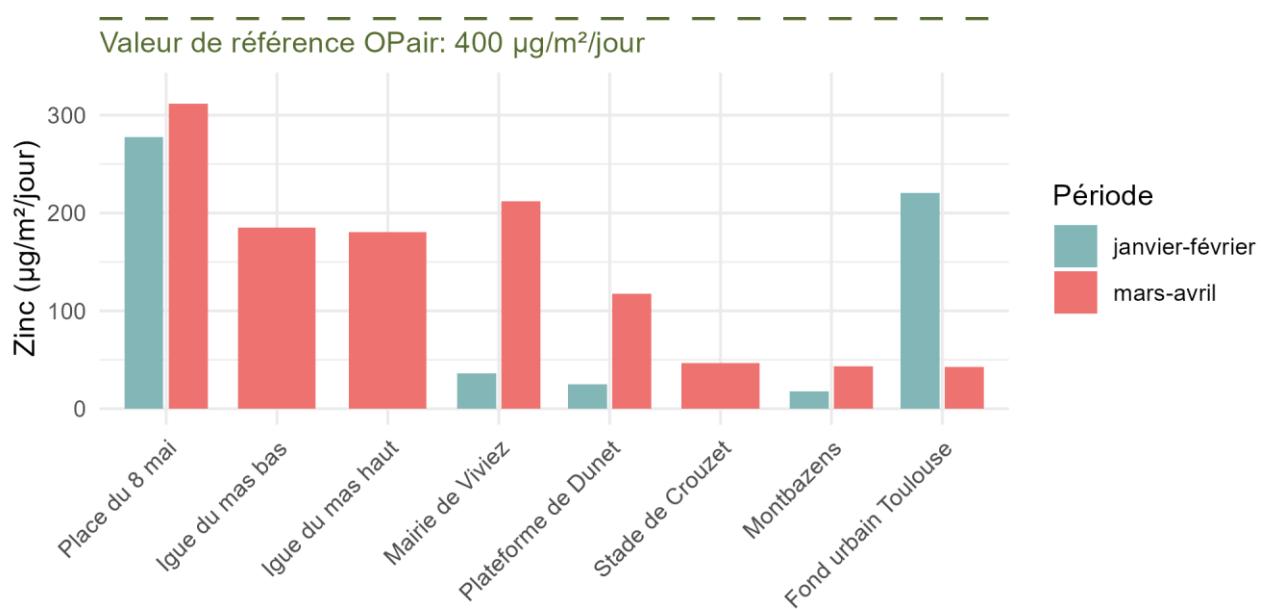
**Observations :** Pic de concentrations en cadmium dans les retombées de poussières autour des sites de la **mairie de Viviez** et la **plateforme de Dunet** sur le bimestre mars-avril.

## 2.2.4. Plomb

Valeur de référence TA Luft: 100 µg/m<sup>2</sup>/jour



## 2.2.5. Zinc



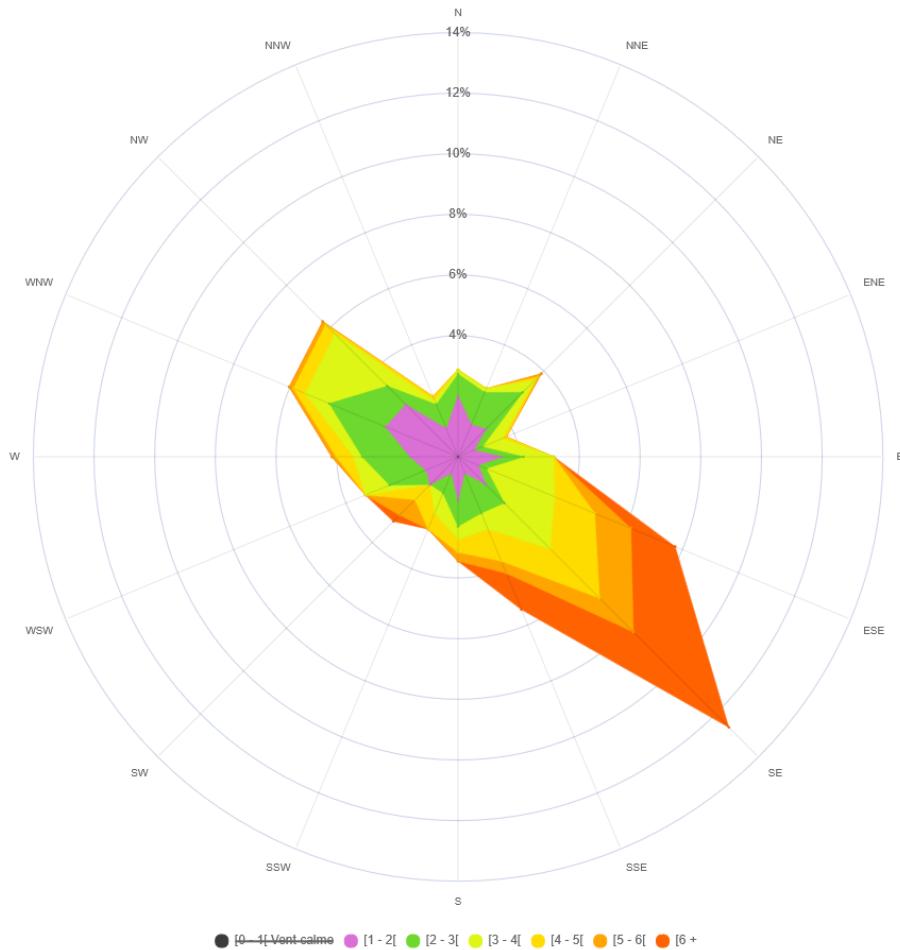
### 3. Conditions météorologiques ambiantes

Le suivi météorologique est réalisé à partir de la station de Météo France de Firmi.

#### Précipitations

mois	Cumul des précipitations (mm)
janvier	83.2
février	32.1
mars	77.2
avril	123.8

#### Orientation et vitesse du vent



# Annexes

---

## 3.1. Historique

Depuis 2012, Atmo Occitanie suit la qualité de l'air à Viviez (Aveyron), initialement pour évaluer l'impact des travaux de dépollution des sols contaminés par des boues d'hydroxydes métalliques liés à l'ancienne activité de production de zinc de UMICORE. Ce suivi, réalisé jusqu'à la fin des chantiers en décembre 2017, a permis d'accompagner le stockage sécurisé des boues dans l'ISDD Montplaisir à Viviez.

Entre 2019 et 2024, et sur demande des élus et associations locales, Atmo Occitanie a poursuivi la surveillance de la qualité de l'air via un partenariat avec SECHE ECO SERVICES, nouveau gestionnaire des chantiers et de l'ISDD Montplaisir. Ce partenariat a été renouvelé pour la période 2025-2028, avec un engagement annuel pour évaluer l'impact des installations sur l'air.

Parallèlement, un partenariat a été établi avec SOLENA pour 2025-2028, permettant la mutualisation des moyens de surveillance sur la station de mesure de la Place du 8 mai. Ce partenariat s'inscrit dans le cadre du projet KERA, autorisé par un Arrêté Préfectoral en 2023, qui comprend :

- La construction d'un centre de tri multi-filière KERA sur la plateforme Dunet pour séparer automatiquement déchets biodégradables et ordures ménagères, en vue de valorisation (biométhane, recyclage, production d'énergie).
- La création d'une ISDND à l'Igue du Mas pour stocker les fractions non valorisables après prétraitement (bio-séchage, enrubannage).

## 3.2. Dispositif d'évaluation mis en œuvre

Le suivi de la qualité de l'air à la station de la Place du 8 mai est mutualisé entre SECHE ECO SERVICES et SOLENA. SOLENA participe à la surveillance des retombées atmosphériques et des métaux dans les retombées sur 7 sites.

Les quatre métaux étudiés sont l'arsenic (As), le cadmium (Cd), le plomb (Pb), et le zinc (Zn). Le nickel est uniquement suivi dans les PM10 en air ambiant, car les mesures historiques sur les retombées de poussières ont montré des niveaux comparables à ceux des zones rurales ou urbaines de référence.

Détails des dispositifs de mesure

Sites	Equipement installé	Polluants mesurés	Temporalité de l'échantillonnage
<b>Fond urbain Toulouse</b>	jauge d'Owen 20L	Retombées de poussières totales  Métaux dans les retombées de poussières : As, Cd, Pb, Zn, Ni	Bimensuel
<b>Place du 8 mai</b>	jauge d'Owen 20L	Retombées de poussières totales  Métaux dans les retombées de poussières : As, Cd, Pb, Zn, Ni	Bimensuel
<b>Mairie de Viviez</b>	jauge d'Owen 20 L	Retombées de poussières totales  Métaux dans les retombées de poussières : As, Cd, Pb, Zn	Bimensuel
<b>Stade de Crouzet</b>			
<b>Plateforme de Dunet</b>			
<b>Igue du mas haut</b>			
<b>Igue du mas bas</b>			
<b>Fond rural Montbazens</b>			

## 4. Annexe 3 : Cadre réglementaire

---

### 4.1. Définition des valeurs réglementaires

Les définitions des valeurs réglementaires sont applicables pour l'ensemble des polluants réglementés pour la qualité de l'air en France.

Objectif de qualité :

Un niveau à atteindre à long terme et à maintenir, sauf lorsque cela n'est pas réalisable par des mesures proportionnées, afin d'assurer une protection efficace de la santé humaine et de l'environnement dans son ensemble.

Valeur cible :

Un niveau à atteindre, dans la mesure du possible, dans un délai donné, et fixé afin d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs sur la santé humaine ou l'environnement dans son ensemble.

Valeur limite :

Un niveau à atteindre dans un délai donné et à ne pas dépasser, et fixé sur la base des connaissances scientifiques afin d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs sur la santé humaine ou sur l'environnement dans son ensemble.

### 4.2. Valeurs de référence

#### 4.2.1. Air ambiant

A ce jour, la réglementation sur l'air ambiant est issue de l'Arrêté du 16 avril 2021 relatif au dispositif national de surveillance de qualité de l'air ambiant. Cela concerne les PM<sub>10</sub> et les métaux dans les PM<sub>10</sub>.

Particules en suspension PM<sub>10</sub>

Pour les PM<sub>10</sub>, le seuil de l'Objectif qualité est 30 µg/m<sup>3</sup> et la Valeur limite est de 40 µg/m<sup>3</sup> en moyenne annuelle.

Les seuils seront abaissés en 2030 avec l'alignement de la réglementation française sur la nouvelle directive européenne sur la qualité de l'air adoptée en 2024. Ainsi en 2030, la Valeur limite sera abaissée à 20 µg/m<sup>3</sup> en moyenne annuelle.

Métaux dans les particules de PM<sub>10</sub>

A ce jour, les métaux réglementés sont l'arsenic, le cadmium, le nickel et le plomb. Pour l'arsenic, le cadmium et le nickel, les valeurs cibles sont définies par les seuils 6 ng/m<sup>3</sup>, 5 ng/m<sup>3</sup> et 20 ng/m<sup>3</sup> en moyennes annuelles, respectivement. Pour le plomb, l'objectif de qualité est fixé à 250 ng/m<sup>3</sup> et la valeur limite à 500 ng/m<sup>3</sup>.

## 4.2.2. Retombées de poussières

Concernant les concentrations des métaux dans les retombées totales il n'existe aucune valeur réglementaire à ce jour en France. Les normes allemande TA Luft et suisse OPAIR servent de valeurs de référence pour la protection de la santé humaine ainsi que des écosystèmes. En outre, la norme TA Luft est relative à tout environnement industriel, et définit comme « limite dans l'air ambiant pour éviter une pollution importante ».

Variable	OPAIR (en moyenne annuelle)	TA Luft (en moyenne annuelle)
Retombées totales	200 mg/m <sup>2</sup> /jour	350 mg/m <sup>2</sup> /jour
Retombées d'arsenic	-	4 µg/m <sup>2</sup> /jour
Retombées de cadmium	2 µg/m <sup>2</sup> /jour	2 µg/m <sup>2</sup> /jour
Retombées de plomb	100 µg/m <sup>2</sup> /jour	100 µg/m <sup>2</sup> /jour
Retombées de nickel	-	15 µg/m <sup>2</sup> /jour
Retombées de zinc	400 µg/m <sup>2</sup> /jour	-